



Groupement Belge des Omnipraticiens



Accord médico-mutualiste sur du verglas, mais gel de la demande de résolution de plein droit pour 1 mois!

voir communiqué de l’Inami sur le lien : [Cliquez ici](#)

Le 27 janvier 2017

Chères consœurs, chers confrères,
Comme vous l’aurez sans doute appris la Commission Nationale Médico-mutualiste (CNMM) a décidé ce 25 janvier d’instaurer un « *clock stop* » d’un mois.

En pratique, cela veut dire que:

- Notre demande de résolution de plein droit reste d’actualité mais l’échéance est postposée et notre décision de ne plus l’invoquer dépendra de la suite
- Les tarifs fixés au 1^{er} janvier 2017 restent d’application jusqu’à nouvel ordre
- La CNMM donne 30 jours au gouvernement pour réagir sur les points d’un cadre d’accords qui sont repris dans une lettre adressée au gouvernement. Un long débat entre les membres de la CNMM a abouti à un consensus sur cette note cadre d’accords qui a été adressée au gouvernement.

Cela concerne d’une part un ajustement rapide d’une série de procédures permettant à l’avenir d’encore conclure des accords dans un cadre juridique et financier stable et d’autre part une série d’items de principe plus importants comme, entre autres, le rôle central du médecin généraliste, les postes de garde, l’informatisation, la révision de la nomenclature et le réétalonnage des honoraires, l’implication des médecins dans la gouvernance des nouveaux réseaux hospitaliers, le cadre légal sur les prélèvements

d'honoraires en hôpital, etc.

Le Cartel a fait connaître au Président de la CNMM les points de revendications qui à ses yeux devraient être inscrits à l'agenda pour arriver à retrouver la confiance.

La balle est à présent dans le camp du gouvernement. Nous attendons du gouvernement la conclusion d'accords concrets et des engagements clairs pour tous les points du cadre d'accord.

En ayant accepté ce « clock stop », le Cartel veut montrer une fois de plus sa volonté de garantir au maximum aux patients la sécurité tarifaire dans un système de soins de santé sécurisé, basé sur la solidarité et une accessibilité équivalente pour tous dans un modèle de concertation où un honoraire correct sera garanti à tous les médecins.

Notre détermination et notre vigilance restent entières !

A suivre dans le mois qui vient !

Le Bureau du GBO

En partenariat avec



"Les meilleurs soins, accessibles à tous, au meilleur endroit, par le prestataire le plus adéquat, au moment le plus opportun et au juste prix."

Depuis 1965, le GBO défend avec fermeté cette vision de la médecine et défend le rôle indispensable du médecin généraliste dans l'organisation des soins de santé de notre pays. Le GBO n'aura de cesse de réclamer la revalorisation qui sont essentiellement des actes intellectuels.

Le Groupement Belge des Omnipraticiens (GBO) est associé au Monde des Spécialistes (MoDeS) et) l'Algemeen Syndicaat van Geneeskundigen (ASGB) au sein du Cartel.

27 janvier 2017- GBO tous droits réservés.

Ce mailing vous est envoyé de la part du Groupement Belge des Omnipraticiens, qui défend les intérêt des médecins généralistes et de la médecine générale. N'hésitez pas à consulter notre site www.le-gbo.be

Notre adresse :

Groupement Belge des Omnipraticiens
Rue Solleveld 68
Woluwé-Saint-Lambert 1200